



## REGLEMENT PRIX EMPREINTES 2024

Le PRIX EMPREINTES récompense la créativité de toutes les campagnes ou actions de communication santé, dont le concept original a été créé en France pour le compte d'un annonceur, qu'elles soient au service de marques de prescription, d'automédication, vétérinaires, des dispositifs/matériels médicaux, des grandes causes, d'entreprises, ou encore de produits de consommation courante – nutritionnels ou non – et dont la santé est le thème central, quel(s) que soi(en)t le(s) mode(s), discipline(s) ou moyen(s) de communication utilisé(s) (Affichage, Outdoor, Digital, Social Media, Evènement, Vidéo, Audio, Presse, Print, Radio, TV, etc.).

Il est possible d'inscrire une même campagne dans plusieurs catégories à condition qu'elle y soit éligible.

Vous avez été créatif dans vos communications santé cette année ?

Vous êtes convaincus que votre campagne a toutes les qualités pour un prix OR (pertinence créative, réalisation artistique, intelligence du dispositif,...) ?

**INSCRIVEZ VOTRE CAMPAGNE, ON A TOUS ENVIE DE VOIR !**

### 1. PARTICIPANTS

Les Agences de Communication en accord avec leurs Annonceurs. Les Annonceurs en accord avec leurs Agences.

### 2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Seules les campagnes parues entre le **01/06/2023** et le **30/06/2024** à l'exception des campagnes ayant déjà participé à Empreintes en 2023.

### 3. CATEGORIES

Seules les campagnes parues entre le **01/06/2023** et le **30/06/2024** peuvent concourir à ***l'exception des campagnes ayant déjà participé à Empreintes en 2023.***

#### **1. EMPREINTE DE LA COMMUNICATION MEDICALE PRODUIT**

*Campagnes à destination des professionnels de santé. Produits et dispositifs médicaux sous prescription uniquement, **soumis à un dépôt ANSM.***

#### **2. EMPREINTE DE L'EDUCATION MEDICALE**

*Dispositifs et projets d'éducation médicale à destination des professionnels de santé.*

#### **3. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE ENVIRONNEMENT**

*Campagnes de sensibilisation, évènement à destination **des professionnels de santé prescripteurs.***

#### **4. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE OTC ET PARAPHARMACIE**

*Campagnes des produits OTC, nutrition, dermo-cosmétique, complément alimentaire, etc.*

#### **5. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE GRAND PUBLIC - ORGANISME PUBLIC**

*Campagnes de sensibilisation en santé (disease awareness) et campagnes grandes causes à l'initiative d'un organisme public et associations.*

#### **6. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE GRAND PUBLIC - ORGANISME PRIVE**

*Campagnes de sensibilisation en santé (disease awareness) et campagnes grandes causes à l'initiative d'un organisme privé (laboratoires et autres organismes privés).*

#### **7. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE/CORPORATE**

*Campagnes de promotion de l'institution : laboratoires, divisions thérapeutiques, associations.*

#### **8. EMPREINTE DE LA CAMPAGNE INTERNATIONALE**

*Campagnes à destination de l'international créées en France.*

#### **9. EMPREINTE DU VISUEL CREATIF**

*Récompense l'intelligence créative du visuel fixe (presse, affiche, 4x3, digital) en incluant le concept, le choix de l'image, les textes, la typographie et la mise en forme générale.*

#### **10. EMPREINTE DU FILM CREATIF**

*Récompense l'intelligence créative de la vidéo (film, animation, motion, etc) en incluant le choix de la forme, l'esthétisme, la pertinence et l'intérêt généré auprès des audiences cibles.*

#### 4. JURY EN COURS DE COMPOSITION

Le jury est composé d'une dizaine de professionnels de la Communication santé, répartis comme suit :

- Créatifs d'agences-conseils en communication santé (dont membres de l'AACC Santé et non membre de l'AACC) ;
- Créatifs d'agences-conseils en communication (membre de l'AACC / Autre délégation que Santé) ;
- Annonceurs (Direction de la communication, du marketing ou du digital).

Le jury se réunira mi-septembre 2024. Un(e) Président(e) sera élu(e) en début de séance. Chaque membre aura reçu au préalable, fin août 2024, un dossier présentant toutes les campagnes et les grilles de notation préétablies.

#### 5. ATTRIBUTION DES PRIX PAR CATEGORIE

- Des prix Or, Argent et Bronze, peuvent être remis dans chaque catégorie selon les votes et délibération du jury.
- Les campagnes font l'objet d'une notation préalable par le jury selon une grille préétablie.
- Sur décision du jury, certaines catégories pourront être regroupées en cas d'inscriptions insuffisantes.
- Les membres du jury concernés par une campagne ne participent pas aux délibérations et ne votent pas pour leurs campagnes.
- La voix du président du jury compte double en cas d'égalité.

#### 6. DROITS D'INSCRIPTION

**Offre spéciale « Bienvenue » : une réduction de 30%** sur la 1ère campagne inscrite vous sera accordée **s'il s'agit de votre première participation au prix Empreintes** :

- 1ère campagne présentée : 1.800 € HT – 30% soit 1.260 € HT
- 2ème et suivantes : 750 € HT par campagne

### **Tarif agences non membres AACC :**

- 1ère campagne présentée : 1.800 € HT
- 2ème et suivantes : 750 € HT par campagne

### **Tarif agences membres AACC :**

- 1ère campagne présentée : 1.600 € HT
- 2ème et suivantes : 750 € HT par campagne

L'inscription est validée quand le dossier complet et le règlement ont été enregistrés.  
Merci de préciser sur l'ordre de virement la référence : Empreintes2024  
La preuve de virement doit être ajoutée à votre dossier.

### **7. DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS**

**Jeudi 27 juin 2024**

### **8. RESULTATS**

**La remise des Prix aura lieu le jeudi 17 octobre à 19h00 (Sur invitation)** - Le palmarès restera confidentiel jusqu'à cette date.

### **9. ENVOI DES ELEMENTS ET RENSEIGNEMENTS**

Pour participer à Empreintes 2024, il convient pour chaque campagne présentée de renseigner et envoyer :

- **LA FICHE TECHNIQUE DE LA CAMPAGNE**

signée par l'agence avec l'accord de l'annonceur au préalable (pour l'exploitation de la campagne dans la presse professionnelle médicale, marketing-communication, site internet et cérémonie de remise des prix).

- **LE DESCRIPTIF DE LA CAMPAGNE**

- **LES OUTILS DE COMMUNICATION UTILISÉS :**

le(s) visuels (Format JPEG, Haute résolution, ou pdf) ou le(s) films TV, bannières, site internet et tout outil de communication (format mpeg4 résolution 800x600 ET 1920x1080)

#### **A noter :**

Un case study au format vidéo d'une durée entre 45 secondes et 1mn30 maximum est fortement conseillé lors de l'inscription de la campagne. Il ne se substitue pas à la fiche descriptive ni à l'envoi des éléments techniques. Toute vidéo plus longue que 1mn30 ne sera pas acceptée. Ce case study vidéo est susceptible d'être demandé aux lauréats Or, Argent et Bronze pour la cérémonie de remise des Prix.

#### **Contact :**

Laurence Dotte  
ldotte@aacc.fr  
01.47.42.27.41  
AACC  
40, boulevard Maiesherbes  
75008 Paris

*« Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles que vous êtes amenés à fournir, sur les formulaires AACC en ligne, peuvent donner lieu à un droit d'accès, de rectification, d'opposition et à un droit à la portabilité. Ces données sont conservées pour une durée de 3 ans. Pour exercer ce droit, écrire à l'adresse suivante : AACC – 40 boulevard Maiesherbes, 75008 Paris »*